

ASSOUPLISSEMENTS À VENIR POUR LE PALIER VERT

Selon la situation épidémiologique et la couverture vaccinale

Pour en savoir plus et connaître l'ensemble des modalités des mesures, consultez [Québec.ca/déconfinement](https://quebec.ca/déconfinement).



Mis à jour le 7 juillet 2021

	VERT	MODIFICATIONS AU 12 JUILLET
Masque et distanciation (règles de base)	<p>Masque</p> <ul style="list-style-type: none">Obligatoire dans les lieux publics intérieurs (personnes de 10 ans et plus)Recommandé dans les lieux intérieurs privésRecommandé pendant les déplacements lors d'événements extérieurs (spectacles, etc.) <p>Distanciation de 2 m</p>	<p>Masque</p> <ul style="list-style-type: none">Obligatoire dans les lieux publics intérieurs (personnes de 10 ans et plus)Recommandé dans les lieux intérieurs privés à une distance de moins de 2 mRecommandé pendant les déplacements lors d'événements extérieurs (spectacles, etc.) <p>Distanciation de 1 m</p>
	<p>Depuis le 25 juin : Allègements pour le port du masque et la distanciation lors des rassemblements dans les domiciles privés pour les personnes adéquatement protégées (avoir reçu 2 doses de vaccin ou avoir eu la maladie et avoir reçu une dose de vaccin)</p>	
Rassemblements dans les domiciles et sur les terrains privés (incluant les balcons)	<ul style="list-style-type: none">Limités à 10 personnes ou aux occupants de 3 résidences privéesLimités à 20 personnes ou aux occupants de 3 résidences privées à l'extérieur	Les règles sont les mêmes
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public	<p>Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none">Limitées à 25 personnes <p>Extérieur</p> <ul style="list-style-type: none">Limitées à 50 personnes	Les règles sont les mêmes
Assemblées, réunions, congrès, cérémonies de graduation ou reconnaissance	<p>Intérieur et extérieur</p> <ul style="list-style-type: none">Assistance de 250 personnes maximum qui doivent demeurer assisesMasque peut être retiré si les personnes demeurent silencieuses ou parlent à voix basse	Les règles sont les mêmes
Commerces de détail	Restrictions de capacité (1 client/20 m ² de surface)	<ul style="list-style-type: none">Pas de restriction de capacitéGestion de l'achalandage afin de respecter 1 m en tout temps entre les occupants de résidences différentes
Expositions commerciales et salons d'exposants	<ul style="list-style-type: none">Règles des centres commerciaux pour l'événementRègles des commerces pour les exposants	Les règles sont les mêmes
Télétravail	Retour progressif	Les règles sont les mêmes

Funérailles	<p>Intérieur et extérieur</p> <p>Cérémonie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitée à une assistance de 250 personnes qui doivent demeurer assises • Registre des participants <p>Exposition du défunt ou expression des condoléances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Roulement permis de 50 personnes à la fois • Registre des participants 	Les règles sont les mêmes
Mariages	<p>Cérémonie intérieure ou extérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitée à une assistance de 250 personnes qui doivent demeurer assises • Registre des participants <p>Réception</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérieur : 25 personnes • Extérieur : 50 personnes 	Les règles sont les mêmes
Lieux de culte	<p>Maximum 250 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 m (ferme) entre les personnes de résidences différentes • Personnes doivent demeurer assises • Masque obligatoire (peut être retiré une fois assis, les personnes doivent rester en silence ou parler à voix basse) 	<p>Les règles sont les mêmes, sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 m ferme entre les personnes de résidences différentes si les personnes restent en silence ou chuchotent ou • 2 m ferme entre les personnes de résidences différentes si les personnes parlent ou chantent
Restaurants	<p>Ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérieur : 10 personnes par table ou occupants de 3 résidences privées par table • Terrasse : 20 personnes ou occupants de 3 résidences par table • Registre des clients • 2 m ou cloison entre les tables • Buffet permis seulement si service par une personne et distanciation • Spectacle permis pendant les repas • Fin du service d'alcool à minuit 	Les règles sont les mêmes
Bars, discothèques, microbrasseries et distilleries	<p>Ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérieur : 10 personnes par table ou occupants de 3 résidences différentes • Terrasse : 20 personnes par table ou occupants de 3 résidences • 50 % de la capacité (permis RACJ) • Clients assis pour être servis et pour consommer • 2 m ou cloison entre les tables • Pas de danse ou de chant (karaoké) • Registre des clients • Fin de vente d'alcool à minuit • Fermeture à 2h 	Les règles sont les mêmes
Casinos et maisons de jeux	<p>Ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 personnes ou occupants de 3 résidences par table • Terrasse : 20 personnes par table ou occupants de 3 résidences • Clients assis pour être servis et pour consommer • 2 m ou cloison entre les tables • Buffet permis si service par une personne et respect de la distanciation • Registre des clients • Fin de vente d'alcool à minuit • Fermeture à 2h 	Les règles sont les mêmes
Bibliothèques, musées, insectariums et zoos	<p>Accès à tous, dans le respect des consignes sanitaires générales</p>	Les règles sont les mêmes

Spectacles, événements sportifs, films présentés à l'intérieur (salle, stade, amphithéâtre, etc.)	<p>Places assises assignées d'avance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spectateurs doivent rester assis durant la représentation • Masque obligatoire (peut être retiré une fois assis, mais on doit garder le silence ou parler à voix basse) • Consommation possible de nourriture ou boisson • 1,5 m latéral entre les personnes de résidences différentes • 250 personnes maximum par salle ou 3 500 personnes si sections de 250 places avec entrées, sorties, comptoirs alimentaires et installations sanitaires distinctes, réservation, surveillance des accès et horaire des entrées 	<p>Les règles sont les mêmes, sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 siège libre (au lieu de 1,5 m) entre personnes de résidences différentes
Festivals, spectacles, événements sportifs, films présentés à l'extérieur (sauf ciné-parcs)	<p>Tous les événements</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 000 personnes par site • Plusieurs sites possibles non contigus et accès distincts • Masque recommandé lors des déplacements • Réservation obligatoire • Surveillance des accès et horaire pour la gestion des entrées <p>Places assises assignées d'avance</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 000 spectateurs (sans sections) • Spectateurs doivent rester assis • 1 m latéral entre personnes de résidences différentes <p>Sans places fixes</p> <p>1. Spectateurs debout/assis</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 000 avec sections de 500 personnes • Section : <ul style="list-style-type: none"> - 2 m²/personne - 1 m entre personnes de résidences différentes - 2 m et barrières physiques entre les sections • Vente ambulante seulement (recommandation) • Pas d'entrées et de sorties simultanées <p>2. Circuits et parcours déambulatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 000 participants par lieu de départ, d'arrivée et d'attente, si lieux non contigus • 5000 participants maximum si lieux contigus • Lieux délimités par des barrières physiques • Organisation des départs pour éviter les attroupements <p>3. Installation temporaire où les gens circulent librement (foire agricole, festibièrre, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 m²/personne • Zones avec public debout ou assis ou relativement immobile (restauration ou prestation) : <ul style="list-style-type: none"> - section de 500 personnes - 2 m²/personne - 1 m entre personnes de résidences différentes - 2 m et barrières physiques entre les sections 	<p>Les règles sont les mêmes, sauf :</p> <p>Places assises assignées d'avance</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 siège libre entre personnes de résidences différentes <p>Sans places fixes Installation temporaire où les gens circulent librement (foire agricole, festibièrre, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 m²/personne
Ciné-parcs	<ul style="list-style-type: none"> • 5 000 personnes par représentation • Distanciation entre les véhicules suffisante pour 1 m entre les personnes de résidences différentes 	Les règles sont les mêmes
Activités et lieux particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Arcades • Activités intérieures des sites thématiques, parcs d'attraction, centres d'amusement ou récréatifs et parcs aquatiques • Lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature <p>Réservation et registre obligatoires</p>	Les règles sont les mêmes

Sports et loisirs	<p>Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis dans tous les lieux publics • Groupe de 25 personnes maximum • Liges, tournois et compétitions permises • 25 spectateurs maximum par événement amateur sur un même plateau sportif, port du masque • Registre obligatoire dans les salles d'entraînement (gyms) <p>Extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de 50 personnes maximum • Ajout possible d'instructeurs, officiels et bénévoles • Compétitions permises • 50 spectateurs maximum par événement amateur <p>*Les associations sportives qui souhaitent accueillir plus de spectateurs doivent s'en remettre aux règles applicables pour les spectacles et les événements sportifs.</p>	<p>Intérieur</p> <p>Les mêmes règles s'appliquent, sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 spectateurs maximum par événement amateur dans les lieux où ils restent assis, port du masque • Distance obligatoire de 2 m dans les gyms <p>Extérieur</p> <p>Les mêmes règles s'appliquent, sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 spectateurs maximum par événement amateur dans les lieux où les gens restent assis
Camps de vacances et de jour	Ouverts	Ouverts
Services de garde	Ouverts	Ouverts
Collégial et universitaire	Majoritairement en présence	Majoritairement en présence
Déplacements entre les régions	<p>Depuis le 28 mai : Levée de l'interdiction de déplacement</p>	